



Paris, le 16 février 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *HARO sur les ORL Parisiens !*

Le Syndicat National des ORL (SNORL) a pris connaissance de l'article publié dans « Le Parisien » du jeudi 12 février 2009, et destiné au grand public. Cet article stigmatise les ORL parisiens qui exercent en honoraires libres (secteur 2 de la convention médicale).

Le SNORL s'étonne que, désormais, le seul fait d'exercer la médecine spécialisée libérale en secteur 2 soit un critère de suspicion, et préjuge d'un exercice « mercantile » de la médecine, sans qu'il soit fait mention ni de la part d'activité en honoraires opposables réalisée par ces mêmes praticiens, ni du taux moyen des dépassements pratiqués.

Le SNORL comprend les interrogations légitimes des patients sur les conditions d'accès aux soins, et ne saurait cautionner la pratique de compléments d'honoraires dont le montant se situerait au delà du raisonnable, ceci n'étant le fait que d'une minorité de praticiens.

Le SNORL tient en effet à rappeler que la majorité des ORL qui exercent en honoraires libres, le font avec tact et mesure. Beaucoup de confrères assurent parallèlement à leur activité libérale des vacations hospitalières et/ou des consultations dans les centres de santé : une évaluation honnête et objective de la part d'activité en honoraires opposables par praticien doit tenir compte de l'ensemble de ses activités.

Le SNORL ne saurait accepter une cabale injustifiée à l'encontre des praticiens ORL, alors même que les statistiques confirment que la spécialité a subi de plein fouet l'impact négatif du parcours de soins.

Au delà d'une vision idéologique guidée par le dogme du politiquement correct, et au lieu de fustiger systématiquement le Secteur 2, ne pourrait-on pas s'interroger sur les raisons qui incitent les praticiens à délaisser l'exercice en Secteur 1 (secteur à honoraires opposables)? La solution ne passerait-elle pas par une amélioration des conditions d'exercice en Secteur 1 ?

Dans cette période troublée à la fois par l'environnement économique et les réformes en cours d'élaboration, le SNORL restera extrêmement attentif à la défense de ses adhérents et de la spécialité.

Le Président  
Docteur Benoît FEGER

Le Vice-Président  
Docteur Michel VIRTE

Contact Presse :

Dr. Benoît FEGER - Portable : 06.74.12.53.26

Dr. Michel VIRTE – Portable : 06.86.52.36.27